

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MERCREDI 29 NOVEMBRE 1916

La séparation administrative va bon train. L'autorité allemande y apporte maintenant une sorte de hâte fébrile.

Samedi, M. Trimborn, rentré d'Allemagne (1), a notifié à M. Beckers, directeur-général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres, qu'il ne pourra plus conserver, dans ses attributions qu'une partie des établissements scientifiques de Bruxelles. La Bibliothèque royale, notamment, et les Archives dépendront désormais du nouveau directeur général flamand, M. Tack. En quoi la Bibliothèque royale constitue-t-elle un service plutôt flamand que français, nul ne le saurait dire. Mais il faut diviser, a-t-on dit à Berlin, et on divise un peu au petit bonheur.

M. Beckers avait déclaré qu'il ne pouvait admettre qu'on lui enlevât les établissements scientifiques de Bruxelles. Il l'a rappelé tout de suite à M. Trimborn et a protesté contre la mise sous tutelle flamingante de deux de ces établissements.

- *Vous ne ferez donc pas de concession sur ce point ?* – lui a demandé M. Trimborn.

- *Non* – a-t-il répondu.

L'Allemand a déclaré qu'il en référerait à M. von Sandt, chef de l'administration civile de la Belgique.

Dans l'entretemps, et dès lundi, M. Trimborn n'en a pas moins prétendu amener, à fin de présentation, M. Tack chez M. Beckers. Mais celui-ci a ignoré, avec une tranquille résolution, la présence de M. Tack dans son cabinet. Il a invité M. Trimborn à s'asseoir, mais n'a rien dit à M. Tack, et le référendaire allemand a dû prendre lui-même un siège pour l'offrir à son compère le flamingant. La conversation s'est ensuite engagée et poursuivie entre M. Trimborn et M. Beckers, sans que celui-ci s'adressât jamais à l'autre, qui est demeuré comme en pénitence dans un coin. M. Beckers a déclaré, au reste, à M. Trimborn qu'il ne voyait aucune utilité à la présentation projetée, surtout après l'entretien qu'il avait eu avec lui samedi. Il se considère comme démissionnaire.

M. Trimborn a essayé, en vain, de déterminer M. Beckers à accepter les attributions réduites qu'on consent à lui laisser (2). M. Tack est intervenu ici un instant pour dire que la Bibliothèque royale et les Archives étaient depuis longtemps aux mains des « *fransquillons* ». Sur quoi, M. Beckers, s'adressant toujours à M. Trimborn, s'est borné à faire cette observation : « *Monsieur le référendaire, vous vous laissez induire en erreur et vous continuerez d'être*

trompé. »

Après cette entrevue, M. Trimborn et son compagnon ont quitté la Bibliothèque royale, où les services de l'enseignement supérieur ont trouvé asile depuis l'occupation des hôtels ministériels par les Allemands ; l'automobile au blason prussien qui avait amené les deux compères, les a alors conduits rue de la Charité où se sont réfugiés, dans un vieil immeuble, les autres services du département des Sciences et des Arts. Là, M. Trimborn a présenté le trio des nouveaux directeurs-généraux flamands à M. Corman, directeur général de l'enseignement primaire, qui fait fonctions de secrétaire-général depuis le départ de M. de La Vallée-Poussin. Très froid, raconte-t-on, a été l'accueil que M. Klompers, directeur-général de l'enseignement moyen, a réservé à M. Trimborn, quand celui-ci lui a présenté M. Meert, directeur-général flamand de l'enseignement moyen. M. Klompers a nettement déclaré à M. Trimborn qu'il désire n'avoir aucun rapport avec le collaborateur qu'on prétend lui imposer. M. Meert a écouté sans broncher et s'est aussitôt éclipsé avec son « *manager* ».

Le chef de cette bande flamingante semble être M. Tack. Il pose volontiers à l'homme qui en sait long sur les projets des Allemands ; il annonce doctoralement à qui veut l'entendre qu'avant six mois, la séparation administrative sera accomplie dans toutes les administrations de l'État.

(1) Voir 1^{er} novembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161101%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Voir la suite de cette affaire à la date du 3 janvier 1917.